

analyse

Droits de l'enfant - Éducation

LA MÉRITOCRATIE SCOLAIRE : UN MYTHE AU SERVICE DES INÉGALITÉS

→ Cette analyse vise à déconstruire le mythe de la méritocratie scolaire en montrant comment, sous couvert d'égalité et de justice, elle participe à la reproduction des inégalités sociales.

Elle met en lumière l'influence des logiques marchandes et managériales sur l'école et interroge leurs effets sur les finalités éducatives, les droits de l'enfant et l'égalité des chances à l'école.

DÉC 2025



COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

INTRODUCTION

QUAND LE LOBBYISME S'INVITE EN CLASSE

L'OCDE¹ a démontré que la chute de la moyenne des résultats scolaires et des capacités d'apprentissage combinée à une augmentation des discriminations et des inégalités a favorisé l'introduction d'une logique de marché au sein des écoles. Ce phénomène se traduit par une ingérence de plus en plus importante du secteur privé dans l'éducation en y implémentant des logiques de marché, et contribue au désinvestissement du pouvoir régulateur². Dans le cas de la Belgique, certains acteurs issus du secteur privé ont participé à l'élaboration de réformes éducatives. Leur influence se traduit notamment par l'introduction de critères d'évaluation des élèves inspirés de méthodes de gestion utilisées dans le monde de l'entreprise, reposant sur une logique d'optimisation et d'efficacité. Ces acteurs sont également intervenus dans des dispositifs d'accompagnement professionnel à destination d'enseignant·e·s et ont contribué à la mise en œuvre de mesures structurelles.

Ainsi, « la marchandisation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Elle est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle »³. Cette marchandisation entraîne de nombreuses conséquences délétères pour l'éducation, dont une augmentation des inégalités scolaires, une « standardisation des pratiques et des méthodes pédagogiques »⁴, mais aussi le remplacement progressif des logiques pédagogiques par des logiques néolibérales de performance et de rendement, et parmi lesquelles la méritocratie occupe une place centrale, qui est devenue « une composante majeure de l'institution scolaire dans les sociétés démocratiques »⁵.

Nous connaissons tou·te·s déjà les fameuses histoires de ces jeunes qui sont partis d'un stand de limonade dans le garage de leurs parents pour finalement devenir PDG d'une grande multinationale⁶. **La CODE développe dès lors au sein de cette analyse en quoi la méritocratie – dans notre cas particulier, la méritocratie scolaire – est un des plus grands mythes du XXI^e siècle.**

¹ Organisation de coopération et de développement économique, *Le renforcement de la mixité sociale à l'école a-t-il un impact sur l'équité des résultats d'apprentissage ?*, 2019, disponible sur https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2019/06/does-greater-social-diversity-in-schools-have-an-impact-on-equity-in-learning-outcomes_fa8e55b8/1ce0ae6a-fr.pdf

² A. MINETTE, « La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai », *J.D.J.*, 2017, p. 7.

³ *Ibidem*, p. 8.

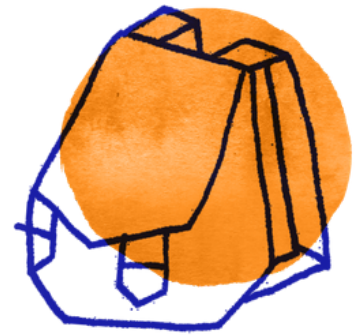
⁴ A. MINETTE, *op. cit.*, citant la FICEMEA.

⁵ V. DUPRIEZ, « TENRET Élise. L'école et la méritocratie. Représentations sociales et socialisation scolaire », *Revue française de pédagogie*, 2012, p. 1.

⁶ VOX, *Is meritocracy a myth ?*, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=YUbSpl0J9aQ>.

QU'EST-CE QUE LA MÉRITOCRATIE ? :

UNE LOGIQUE PARADOXALE DÉLIBÉRÉE



Reliquat de nos racines protestantes repris par l'idéologie libérale moderne, la méritocratie est « *un principe fondamental de notre société, un paradigme [qui] se caractérise de manière générale par la primauté attribuée à l'individu. Il concerne différents territoires de la société, par exemple, la promotion dans l'entreprise, le sport, etc. Il touche en particulier l'institution scolaire* »⁷. La méritocratie est paradoxale, en ce qu'elle est un modèle social très encensé par la société et le monde politique, mais dont la concrétisation engendre une hausse des inégalités sociales : les individus partisans de la logique méritocratique sont à la fois très au fait de la réalité des inégalités sociales, et en même temps convaincus de leur légitimité⁸. Ce principe s'applique également au milieu scolaire, comme nous ne manquerons pas de le développer plus tard⁹.

Ainsi, la méritocratie part de prémices simples : les adeptes de cette théorie ne croient en rien à l'existence de la chance et de la malchance, ils croient que chacun a ce qu'il *mérite*. D'un côté, telle la fourmi, la personne qui réussit dans sa vie a cultivé sa chance, et de l'autre, la cigale, n'a simplement pas fait assez d'effort pour s'en sortir. Ce syllogisme est très ancien et est très courant au sein du monde économique et du monde politique : si les personnes appartenant à un milieu social défavorisé éprouvent l'une ou l'autre difficulté, principalement financière, cela ne serait dû qu'à son manque de résilience, voire son manque de volonté de « s'en sortir », entraînant une logique de déresponsabilisation, suivie d'un défaut ou d'une absence d'aide sociale. De quoi faire de conséquentes économies¹⁰.

La méritocratie est donc un outil de légitimation des inégalités sociales, qui justifie ces différences de traitement par le « mérite ». Au niveau professionnel, les différences salariales basées sur la quantité de travail, les responsabilités liées à ce travail, la qualité de ce travail sont des critères parfois considérés comme étant plus légitimes aux yeux de la société que la possession d'un diplôme¹¹.

⁷ D. GROOTAERS, « La méritocratie : un idéal partagé / Quelques balises pour définir les contours et le contexte de la méritocratie », *La Ligue de l'Enseignement*, 2022, disponible sur <https://ligue-enseignement.be/la-meritocratie-un-ideal-partage-quelques-balises-pour-definir-les-contours-et-le-contexte-de-la-meritocratie>.

⁸ M. YOUNG, *The rise of the meritocracy*, London, Thames and Hudson, 1958.

⁹ M. DURUT-BELLAT et E. TENRET « L'emprise de la méritocratie scolaire : quelle légitimité ? », *Revue française de sociologie*, 2009, p. 230 ; C. DAVERNE-BAILLY, « L'école et la méritocratie : à propos d'Élise Tenret », *Sociologie*, 2012, p. 3, disponible sur <https://journals.openedition.org/sociologie/1328>.

¹⁰ M. SANDEL, "The tyranny of merit", *Ted Talks*, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=Qewckuxa9hw> ; VOX, *op. cit.*

¹¹ V. DUPRIEZ, *op. cit.*, p. 3.



UNE REPRODUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES : QUAND LE MÉRITE DEVIENT UN JEU D'ENFANT

L'école est par essence le premier lieu au sein duquel les enfants sont confrontés à des jeux de hiérarchisation et de classements qu'on leur présente comme essentiellement *justes* de par la partialité des épreuves soumises ainsi que leur cotation : les valeurs de mérite et de récompenses proportionnelles aux efforts fournis sont centrales et pleinement intégrées par les élèves¹². Or, Pierre Bourdieu affirmait déjà en 1964, dans son ouvrage *Les Héritiers, les étudiants et la culture*, que les cours de récréation sont des lieux où se reproduisent les schémas sociaux du monde adulte. De ce fait, les élèves issus des classes aisées obtenaient de meilleurs résultats que ceux provenant de classes sociales ouvrières qui suivaient souvent des parcours scolaires compliqués¹³.

Ainsi, la méritocratie, d'un point de vue social global, renvoie à *la croyance que notre société accorde à chacun la place qu'il mérite en fonction des efforts qu'il fournit ainsi que des talents qu'il démontre*¹⁴. En réalité, la méritocratie n'est pas celle que l'on imagine : ce que beaucoup voient comme un jeu juste des efforts et du talent fonctionne bien différemment dans la pratique. La méritocratie scolaire érige les diplômes et les grades en preuves ultimes de la valeur des individus, consacrant l'idée selon laquelle la réussite scolaire - et plus largement sociale - serait la juste récompense des efforts personnels, évalués et légitimés au nom du « mérite »¹⁵. Selon une enquête menée auprès d'étudiants, 68% d'entre eux considèrent que l'école devrait les récompenser pour les efforts qu'ils fournissent plutôt que pour leurs capacités (11%), alors que 55% de ces mêmes étudiants reconnaissent qu'en pratique leur école récompensait plutôt leurs capacités que leurs efforts¹⁶.

La méritocratie scolaire leurre donc tout autant ses partisans que la méritocratie sociale : si d'un côté l'idée de faire miroiter la récompense des efforts réalisés séduit un grand nombre d'étudiants, la réalité en est tout autre, et a tendance à gratifier davantage les élèves qui ont les meilleures compétences académiques à la base, souvent issus de milieux plus favorisés.

Il est donc aisé de réaliser en quoi la méritocratie scolaire est un outil pernicieux qui, derrière une noble visée de juste rétribution, alliant les idéaux de liberté et d'égalité, dissimule la pérennisation des inégalités scolaires, elles-mêmes symptomatiques des inégalités sociales criantes de notre société « démocratique ».

¹² M. DURUT-BELLAT et E. TENRET, *op. cit.*, p. 234.

¹³ M. FOURNIER, « Pierre Bourdieu : La démocratisation désenchantée », *Les Grands Penseurs de l'éducation*, (dir. M. Fournier), Auxerre, Éditions sciences humaines, 2018, p. 125 à 128.

¹⁴ V. DUPRIEZ, *op. cit.*, p. 2 ; G. ERNER, M. DADGNAUD et J. GRENET, *Inégalité des chances et méritocratie : la fin d'une illusion*, FranceCulture, disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=RY1Do3ij4_g.

¹⁵ V. DUPRIEZ, *op. cit.*, p. 2.

¹⁶ V. DUPRIEZ, *op. cit.*, p. 3.

L'INTÉRIORISATION DE LA LOGIQUE DE LA MÉRITOCRATIE : QUAND LE SERPENT SE MORD LA QUEUE



Comme nous l'avons exposé, de nombreux élèves croient fermement à la méritocratie scolaire ; l'école étant vectrice d'intériorisation de normes sociales, les enfants intègrent donc rapidement que les notes qu'ils reçoivent de leurs professeurs sont le reflet de leurs efforts et de leur courage, rendant l'élève le principal responsable de son échec¹⁷. Cette logique se traduit par un élitisme, qu'on retrouve fréquemment dans la sphère sociale, professionnelle et même affective.

Ainsi, nous pouvons observer que la méritocratie scolaire a pour effet de faire perdurer les inégalités scolaires dans une mouvance déterministe, balisée par *les structures sociales rigides* et par *l'idéologie des dons*¹⁸, portée entre autres par ceux qui en sont les victimes. Les barrières sociales qui se retrouvaient entre élèves au sein des écoles perdurent une fois ceux-ci devenus adultes et se répercutent sur leurs enfants, devenus élèves de la méritocratie à leur tour. En conséquence, la « théorie de la reproduction », cultivée par la méritocratie scolaire, est fortement enracinée dans notre société¹⁹.

Le saviez-vous ?

Le **mouvement déterministe** est un courant de pensée **qui considère que les trajectoires individuelles sont largement conditionnées par des facteurs extérieurs à la volonté personnelle**, tels que les structures sociales rigides, l'origine sociale, le contexte économique ou culturel. Il s'oppose à l'idée d'un libre arbitre totalement autonome et met en lumière le poids des déterminismes sociaux dans la reproduction des inégalités. Dans cette perspective, l'idéologie des dons - selon laquelle les réussites ou les échecs seraient le résultat de talents naturels, innés, individuels - est critiquée comme un mécanisme de légitimation des hiérarchies sociales, car elle masque l'influence décisive des conditions sociales de départ.

Ce n'est que par une remise en question radicale du paradigme méritocratique au sein de l'institution scolaire qu'il sera possible de sortir du cercle vicieux du déterminisme et de la théorie de la reproduction, et ce, en revalorisant les particularités de chaque élève et en lui donnant accès à son propre potentiel²⁰, plutôt qu'en évaluant ces derniers avec une logique de rendement sur base de résultats.

¹⁷ V. DUPRIEZ, *op. cit.*, p. 5, citant E. DURKHEIM.

¹⁸ F. DUBET, "Inégalités scolaires : structures, processus et modèles de justice", *Revue Européenne des Sciences Sociales*, Paris, Librairie Droz, 2019, p. 115.

¹⁹ *Ibidem*, p. 117 et 118.

²⁰ C.I.D.E., art. 28.

CONCLUSION

LA FIN DE LA TYRANNIE DU MÉRITE

Comme nous l'avons développé précédemment, la logique de méritocratie scolaire en tant que principe d'égalité incontestable²¹ entraîne un effet global sur la stratification de notre société. Outre les enjeux sociaux que ce paradigme comprend, cette logique entraîne des effets néfastes à l'égard des droits de l'enfant. En effet, la méritocratie met à mal l'égalité des chances à l'école²² mais également les visées de l'éducation, dont l'épanouissement des potentialités des élèves, l'égalité et la tolérance²³. Pour pallier ces manquements, il apparaît nécessaire que les responsables politiques, les citoyens et les acteurs scolaires prennent conscience de la dimension structurelle de la reproduction des inégalités sociales à l'école, à travers une meilleure compréhension de la notion de « méritocratie scolaire » - qui consiste à évaluer les capacités des élèves sur base d'évaluations, et donc des logiques de hiérarchisation et de compétition - et de ses effets. Or, cette prise de conscience semble paradoxalement mise à mal en Belgique francophone, où des projets récents tels que l'instauration du test CLÉ ou le relèvement du seuil de réussite à 60% dès 2026-2027, sous couvert d'un outil diagnostique, risquent de renforcer les logiques de hiérarchisation et de tri social dès le plus jeune âge²⁴.

Le saviez-vous ?

Cette « **culture de l'évaluation** », selon les dires de J. W. Guthrie dans une étude publiée par l'OCDE, « *trouve son origine dans la tradition de la rationalité scientifique* », qui est elle-même instigatrice de la légitimation de la différence de traitement et d'inégalités basées sur l'effort et le mérite. Les logiques managériales et de gestion, basées sur des concepts de rendement, de performance, d'efficacité et de qualité, ont pris le pas sur les logiques pédagogiques et de psychologie de l'enfant²⁵.

Dans le prolongement de notre réflexion, il convient de rappeler que cette culture de la performance ne récompense pas uniquement les efforts fournis, mais valorise surtout un certain type de capacités. Le modèle scolaire traditionnel tend à privilégier les élèves à l'aise avec les formes d'apprentissage dominantes - lecture, écriture, mémorisation visuelle ou éventuellement auditive - ainsi que les comportements perçus comme conformes aux attentes institutionnelles. D'autres profils, porteurs de compétences différentes ou de manières alternatives d'apprendre, disposent alors de moins d'opportunités pour voir leurs qualités reconnues. Il en résulte un biais supplémentaire : non seulement la méritocratie occulte les inégalités de départ et assimile souvent capacités et efforts, mais le système scolaire met principalement en lumière certaines formes de réussite, au détriment d'autres, pourtant tout aussi légitimes.

²¹ S'éloignant fortement du principe de l'article 2 de la CIDE prônant l'équité entre tou-te-s les enfants « sans distinction aucune, indépendamment de toute considération [...] sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ».

²² *Ibidem*.

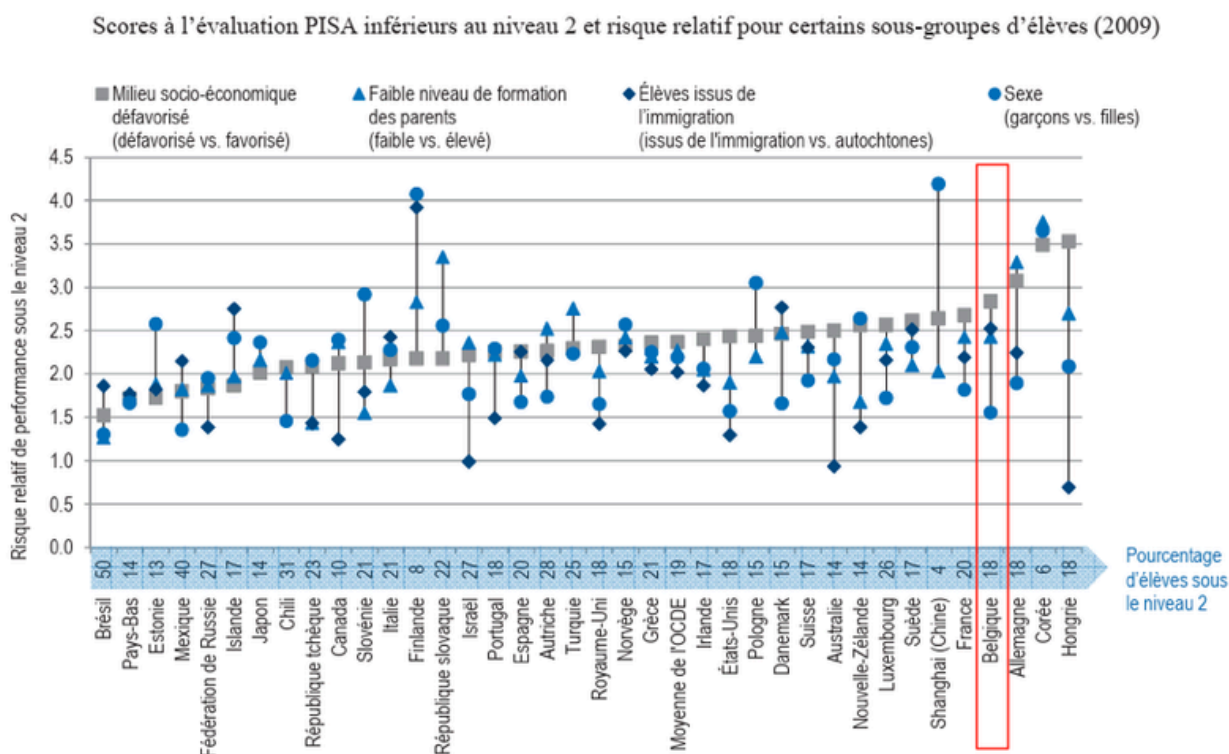
²³ C.I.D.E., art. 28 et 29.

²⁴ Pour plus d'infos, voir <https://glatigny.cfwb.be/home/communiqués-de-presse/presses/renforcement-des-apprentissages-de-base-le-test-cle-calculer-lire-ecrire-en-debut-de-4eme-primaire-des-2026.html>.

²⁵ D. GROOTAERS, « Les mutations de l'égalité des chances à l'école », Courrier hebdomadaire du CRISP, 2005, p. 27.

Il y a plus de vingt ans déjà, une étude du Conseil de l'Europe déclarait que « *les styles de gestion des entreprises sont par ailleurs de plus en plus utilisés dans les écoles et les universités par des dirigeants à qui l'on demande d'améliorer la qualité et l'efficacité et qui ont en même temps à faire face à des restrictions de ressources. Il est probable que la confrontation entre le modèle 'économique' et le modèle 'service public' ne fait que commencer* »²⁶. Il serait dès lors grand temps que l'État belge, par le biais de ses communautés²⁷, reprennent ses responsabilités internationales en tant que garant de l'éducation, et se distancie vis-à-vis des visions managériales directement inspirées du mode de fonctionnement des entreprises privées, en privilégiant des méthodes de pédagogie active qui se basent sur des techniques comme l'évaluation continue, la différenciation et le renforcement positif²⁸.

Et ce qui rend l'idéologie méritocratique encore plus absurde, c'est qu'elle ne se justifie même pas économiquement : un système qui valorise la « sélection par le mérite » tend à accentuer les inégalités – comme le montrent les données de l'OCDE²⁹, où la réussite scolaire reste fortement liée au milieu socio-économique – ce qui entraîne davantage d'échecs scolaires et une perte de capital humain, réduisant l'efficacité économique au lieu de l'améliorer.



²⁶ D. KALLEN, « Nouveaux paradigmes éducatifs et nouvelles politiques d'évaluation », *L'enseignement secondaire en Europe : problèmes et perspectives*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 1998, p. 15.

²⁷ Const., art. 127.

²⁸ P. CHARTIER, « La fiabilité des évaluations scolaires », *Évaluons, évoluons*, Dijon, Educagri éditions, 2013, p. 134.

²⁹ Organisation de coopération et de développement économique, *Équité et qualité dans l'éducation : Comment soutenir les Élèves et les Établissements défavorisés*, 2013, disponible sur https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2012/02/equity-and-quality-in-education_g1g16956/9789264028050-fr.pdf.

Pour conclure notre analyse, nous exprimerons donc une recommandation à destination des acteurs du secteur de l'éducation belge : il est urgent d'abolir la tyrannie du mérite ainsi que les rhétoriques économiques qui ne trouvent pas leur place dans une classe³⁰. Il est grand temps de réaliser la véritable nature de ce qu'occulte le mythe de la méritocratie – plus particulièrement de la méritocratie scolaire –, outil de légitimation des inégalités scolaires par excellence : celle d'une violence symbolique qui fait passer la reproduction sociale pour le juste résultat de l'effort individuel.

³⁰ P. BROWN, M. DURU-BELLAT et A. VAN ZANTEN, « La méritocratie scolaire : un modèle de justice à l'épreuve du marché », *Sociologie*, 2010, p. 173.

Les membres de la CODE sont :



Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été rédigée par Eden Glejser. Elle représente la position de la majorité de ses membres.

Pour la citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2025), « La méritocratie scolaire : un mythe au service des inégalités », www.lacode.be

L'équipe de la CODE

Marie D'Haese
Eden Glejser
Julianne Laffineur
Fabiola Legrain Sanabria
Fadoua Messaoudi

Les membres de la CODE

Amnesty International Belgique francophone
Arc-en-ciel asbl
ATD Quart Monde Jeunesse Wallonie-Bruxelles
BADJE
Comité des Élèves Francophones
DEI Belgique
ECPATBelgique
Fédération des Équipes SOS enfants
Fédération francophone des Écoles de Devoirs
FILE asbl
Forum des Jeunes
GAMS Belgique
Le Forum - Bruxelles contre les inégalités
Ligue des droits humains
La Ligue des familles
Plan International Belgique
Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
Service Droit des Jeunes de Bruxelles
SOS Villages d'Enfants Belgique
UNICEF Belgique

Contact :

Chaussée de Boondael 6,
1050 Bruxelles
info@lacode.be

www.lacode.be

Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT